



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RFF

Question écrite n° 15082

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait que dans le cadre du second tronçon de la ligne TGV Est, la commune d'Arraincourt a cédé des parcelles communales à RFF. Or la prise de possession a eu lieu depuis plusieurs années et RFF n'a toujours pas payé le prix des terrains en cause. Cet exemple n'est d'ailleurs pas le seul et il faut déplorer la désinvolture des responsables régionaux de cette société nationalisée, lesquels ne répondent même pas aux relances effectuées par les maires, et *a fortiori* par les personnes privées lorsqu'il s'agit de terrains privés. Elle lui demande s'il ne conviendrait pas d'améliorer les rapports entre l'entreprise publique et les collectivités en la mettant en demeure de régler correctement ce type de dossier dans les meilleurs délais notamment à Arraincourt.

Texte de la réponse

A la suite de la délibération de son conseil municipal, la commune d'Arraincourt a signé le 26 juillet 2010 une promesse de vente au profit de Réseau ferré de France (RFF) sur laquelle était précisé le nom du notaire choisi pour rédiger l'acte, accompagnée d'un bulletin d'indemnités pour « libération rapide » des terrains, autorisant ainsi RFF à prendre possession des parcelles avant la signature de l'acte de vente. RFF a procédé au versement de ces indemnités dès le 30 août 2010 et reste redevable de la somme due au titre de la vente des terrains (7 616 €) du simple fait du retard pris pour la régularisation de l'acte de vente à la suite du transfert du dossier à un nouveau notaire. Ainsi, dès que l'acte de vente sera régularisé, RFF réglera à la commune d'Arraincourt la somme sur laquelle l'établissement public et la commune s'étaient entendus en 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15082

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 31

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3392